

SEANCE DU 16 JUILLET 2012

L'an deux mil douze, le seize juillet, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves BOULANGER Maire,

Présents : Mrs : C. CHAZOT, J-m. DESLOGES, D. FRERE, M. GAY, A. LECUYER, J. VEYRE.

Mmes : D. BRUNIER, C. JANUEL-GROS, M. MEYRAND, I. PAIN.

Absents : M. DUMAS pouvoir à Danielle BRUNIER
G. GIRARD pouvoir à Yves BOULANGER
A. DESGLENE Excusée

Madame Danielle BRUNIER a été nommée Secrétaire

OBJET : RECONDUCTION DU CONTRAT A DUREE DETERMINE DE CONDUCTEUR DE BUS SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre un CDD de 10 heures 15 minutes hebdomadaires pour l'emploi d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe en application des lois et règlements de la Fonction Publique Territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

La proposition du Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- Vu le décret n°88-555 du 10 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des Adjoints Techniques 2^{ème} Classe.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- 1 – d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire,
- 2 – de poursuivre à compter du 31 août 2012 un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, de 10 heures 15 minutes hebdomadaires,
- 3 – l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques 2^{ème} classe,
- 4 – Autorise Monsieur le Maire à pourvoir cet emploi par un agent non titulaire en application de l'article 3 – dernier alinéa- de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié et à signer le contrat à intervenir pour une durée d'une année, la rémunération étant fixée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique 2^{ème} classe, Indice Brut : 281, Indice Majoré : 302 pour 10 heures et 15 minutes hebdomadaires avec un réajustement en fin d'année,
- 5 – de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- 6 – les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

OBJET : ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE 2012- 2013

Le transport scolaire sera organisé selon le schéma suivant :

Un seul point d'arrivée au village : Garderie commune

Aller :

8 h 10 parcours 1
8 h 30 parcours 2

Retour :

16 h 40 parcours 1
17 h 00 parcours 2

Itinéraires des 3 rotations et ordre de passage du car :

1. L'Hortolat – Pouillas
2. Chazeaux – Le Bosc

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les parcours et les horaires de Transport Scolaire pour l'année 2012-2013.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 : AMORTISSEMENT ELECTRIFICATION COMBE DE RAPHEE

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative N°2 pour l'amortissement de l'Electrification à la Combe de Raphée

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D 023 : Virement section investissement	244,66 €			
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	244,66 €			
R 6811 : Dotation amortissement immobilisations incorporelles et corporelles		244,66 €		
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		244,66 €		
TOTAL	244,66 €	244,66 €		
 INVESTISSEMENT				
R 021 : Virement à la section de fonctionnement			244,66 €	
TOTAL R 021 : Virement à la section de fonctionnement			244,66 €	
R 28041581 : Biens mobiliers matériel et étude				244,66 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section				244,66 €
Total			244,66 €	244,66 €
TOTAL GENERAL		0,00 €		0,00 €

OBJET : TOITURE LOCAL DE RANGEMENT COUR ECOLE PUBLIQUE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la fourniture et la pose de bac acier peint avec confection d'une bavette en zinc à l'Entreprise Xavier BONNET pour un montant de 3 448,00 € HT et d'acheter les chevrons et pannes de la charpente à la SARL FANGET Père et Fils de Vanosc pour un montant de 378,10 € HT.

OBJET : CREATION NOUVEAUX WC A L'ANNEXE MUNICIPALE

Monsieur le Maire rappelle que pour accueillir le Centre de Loisir Sans Hébergement, il est nécessaire d'équiper le bâtiment de l'Annexe Municipale de WC pour enfants.

Sur proposition de Monsieur Marc GAY, Adjoint, la Commission de Travaux a opté pour la démolition des urinoirs et la création de WC enfants et d'un second WC adulte dans le prolongement. Les employés communaux poseront les cloisons placo et le carrelage.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet étudié en commission ;
- Décide de confier la pose et la fourniture d'un WC complet adulte, et de 3 WC enfants et d'un lavabo à l'Entreprise Daniel FOURNERON de SAINT CYR (07) pour un montant de 1 734,61 € HT ;
- Décide de confier l'installation électrique, éclairage et ventilation à l'Entreprise SOUVIGNET de VANOSC (07) pour un montant de 738,00 € HT.

OBJET : ACHAT TRONÇONNEUSE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir une tronçonneuse JONSRED semi-professionnelle pour un montant de 609,00 € TTC auprès des Etablissements ARDECHOISE SA de DAVEZIEUX (07). Ce pris tient compte de la reprise de l'ancienne tronçonneuse pour un montant de 108,70 € HT.

OBJET : REVISION DES LOYERS APPARTEMENT ECOLE PUBLIQUE RAYMOND AUBRAC

Monsieur Jean-marie DESLOGES indique au Conseil Municipal que l'indice de révision des loyers accuse une augmentation de 2,24 % sur un an.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'augmentation au 1^{er} juillet 2012 des baux précaires pour les appartements situés à l'étage de l'Ecole Publique Raymond AUBRAC pour Mme Pascale PERRIOL à 327,17 € (au lieu de 320,00 € mensuel) et pour Monsieur ROLAND Hervé à 265,82 € (au lieu de 260,00 € mensuel). La participation pour les frais de chauffage reste inchangée.

OBJET : ENDUIT FAÇADES ANCIEN LOCAL A SEL ET NOUVEAU LOCAL DE RANGEMENT

Monsieur le Maire explique à l'assemblée communale que la façade de l'ancien local à sel a été considérablement détériorée par le sel. Il propose de refaire l'enduit de cette façade et de faire enduire la façade du nouveau local de rangement construit par les employés communaux.

Monsieur Marc GAY, Adjoint, présente plusieurs devis.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier ces travaux d'enduits de façade à l'Entreprise PRO FAÇADES d'Annonay (07) pour un montant de 2 396,86 € HT.

OBJET : IMPLANTATION DE DEUX CONTACTS A CLE

Compte tenu de l'intérêt de n'utiliser les lampadaires installés Place des Droits de l'Homme que lorsque cela est nécessaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier à l'Entreprise LAPIZE DE SALLEE d'Annonay (07), la fourniture et la pose de deux contacts clé pour un montant de 685,00 € HT.

OBJET : CREATION D'UNE OUVERTURE DE PORTE AU MONTEILLET

Afin de répondre aux besoins d'un artisan qui loue une partie du Monteillet et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la réalisation d'une ouverture pour une porte d'une dimension de 0,90 m x 2,10 m dans un mur en pierre à l'Entreprise SMG CONSTRUCTION GIRARD Frères de Boulieu les Annonay (07) pour un montant de 1 350,00 € HT.

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE : MISE EN ŒUVRE D'EMPLOIS PARTIELS

Monsieur Joël VEYRE, Adjoint, chargé de la voirie, présente trois propositions d'entreprises pour la mise en œuvre d'emplois partiels à l'émulsion.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'Entreprise EIFFAGE de Saint Maurice l'Exil (38) pour la fourniture et la mise en œuvre de 14 Tonnes d'emplois pour un montant de 14 910,00 € HT soit 1 065,00 € HT la Tonne.

OBJET : ACHAT MOBILIER ECOLE PUBLIQUE RAYMOND AUBRAC

Compte tenu des effectifs prévus pour l'année scolaire 2012-2013, les enseignants ont sollicité la mairie pour l'acquisition de 10 bureaux, 10 chaises et 10 casiers.

Après avoir étudié les propositions de différents catalogues et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir ce mobilier auprès de Camif Collectivités de Niort (79) pour un montant de 1 015,90 € HT.